



Lyon, le 1^{er} août 2022

Décision n°2022-148 arrêtant la liste des personnes autorisées à exercer à titre provisoire en France la profession d'aide-soignant

La directrice régionale

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction DGOS/RH1/2022/135 relative à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'aide-soignant transmise par l'IFAS d'Albertville-Moutiers au nom des intéressé(e)s en date du 29 juillet 2022 et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1 de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux étudiants/élèves dont les noms suivent **jusqu'au 13 septembre 2022** :

CIVILITE	NOM DE NAISSANCE	PRENOM(S)
Madame	ARNAUD-GODDET	Tiphaine
Madame	BARRADI	Morgane
Madame	BONNEFOY-CUDRAZ	Léane
Madame	BOUVET	Nathalie
Madame	CORVERA	Vanesa
Madame	CROIZIER	Estelle
Madame	DE OLIVEIRA	Morgane
Madame	DELANNOY	Mélanie
Madame	DENIS	Valérie
Madame	FRACHER	Valentine
Madame	GUIGUET-DORON	Tiphanie
Monsieur	HAESEVOETS	Jonathan
Madame	HARIZI	Abla
Madame	LECOLE	Sonia
Madame	LEWIS	Rachel
Madame	MATHERET	Noémie
Madame	MEHIDI	Malika
Madame	PARREIRA	Mélanie
Monsieur	PEIGAT	Bertrand
Madame	PIERRE	Laurence



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

Madame	POIGNOT	Kristelle
Madame	ROBINET	Marie
Madame	SLIMANI	Hanane
Madame	TAULEIGNE	Ella
Madame	TEFY	Nancy

Pour le préfet et par délégation,
La directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités,
Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle NOTTER